

**DISCOURS CONFLICTUEL ET STRATEGIES
ARGUMENTATIVES : EXEMPLE DU DISCOURS DU
COLONEL ABDOULAYE MAÏGA A LA 77^E SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS
UNIES A NEW YORK LE 24 SEPTEMBRE 2022**

Daouda BADOLO

*Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso).
badolodaouda39@gmail.com*

Résumé

Cet article porte sur le discours prononcé par Abdoulaye Maïga, premier ministre de la Transition malienne à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 24 septembre 2022. En nous fondant sur l'argumentation (J.-J. Robrieux, C. Perelman, U. Windisch, D. Wolton) et la stylistique des moyens d'expression de J. Marouzeau, il ressort que le locuteur inscrit son discours dans le type conflictuel pour s'adresser aux autorités de la France et de certains pays africains qu'il considère comme des soutiens du terrorisme au Mali. Ainsi le locuteur a-t-il eu recours à plusieurs procédés linguistiques comme les types d'arguments, les figures de style, le champ lexical, le lexique, la morphologie. L'objectif de cette étude est non seulement de permettre aux usagers de la langue française de mieux connaître les stratégies argumentatives du discours conflictuel, mais aussi de montrer que la politique française, sur le plan sécuritaire, est contestée par les autorités maliennes.

Mots-clés : *Argumentation, stylistique, discours conflictuel, terrorisme.*

Abstract

This article focuses on the speech given by Abdoulaye Maïga, Prime Minister of the Malian Transition at the United Nations General Assembly in New York on September 24, 2022. Based on the argument (J.-J. Robrieux, C. Perelman, U. Windisch, N. d'Almeida) and the stylistics of the means of expression of J. Marouzeau, it appears that the speaker inscribes his speech in the conflictual type to address the authorities of France and certain countries Africans whom he considers to support terrorism in Mali. Thus the speaker used several linguistic processes such as types of arguments, figures of speech, lexical field, lexicon, morphology. The objective of this

study is not only to allow users of the French language to better understand the argumentative strategies of conflictual discourse, but also to show that French policy, in terms of security, is contested by the Malian authorities.

Keywords : *Argumentation, stylistics, conflictual discourse, terrorism.*

Introduction

Depuis plus d'une décennie, le Mali, à l'instar de certains pays du Sahel, est confronté au terrorisme. La jeunesse, s'intéressant désormais à la politique, les OSC, voire la population de certaines localités du Sahel, ne resteront pas silencieuses. En effet, face à la dégradation sans merci de la situation sécuritaire, les politiques de certaines grandes puissances, voire de certains pays voisins se verront accuser à tort ou à raison d'être des travailleurs de l'ombre qui alimentent l'insécurité. Si d'autres passent par des actions violentes (barricader les voies à des convois, boycotter le marché de certaines entreprises étrangères, répudier certains ambassadeurs, etc.) le premier ministre malien Abdouye Maïga utilisera un autre moyen. Il passera par le discours pour indexer ceux qu'il considère comme les attiseurs de la flamme du terrorisme dans le Sahel, en témoigne son discours prononcé le 24 septembre 2022 à la 77^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Nous nous interrogeons de ce fait sur le type de discours auquel Abdoulaye Maïga a eu recours à cette assemblée pour pointer du doigt ceux qui, selon lui, alimentent le terrorisme au Mali. Quelles sont les ressources linguistiques qui structurent ce type de discours ? Qui sont les adversaires du locuteur à travers son discours ?

La problématique ci-dessus débouche sur des hypothèses. À y voir, Abdoulaye Maïga a recouru au discours conflictuel lors de la 77^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Pour ce faire, il a mobilisé plusieurs ressources linguistiques qui sont, entre autres, les figures de style, le lexique, les types d'arguments. Le locuteur, sans

ambages, a comme adversaire les dirigeants actuels de la France et certains dirigeants africains qu'il considère comme des acteurs qui jouent à un double jeu dans la crise malienne. L'objectif de cette étude est de montrer aux usagers de la langue française les procédés linguistiques du discours conflictuel pour une bonne connaissance de ce type de discours. Cette étude vise à montrer aussi que la politique française en Afrique est dénoncée dans les pays en proie au terrorisme. Pour mener à bien notre étude, nous aurons recours à l'argumentation (Robrieux, Perelman, Uli Windisch) et à la stylistique des moyens d'expressions (Marouzeau).

1. Approche théorique

1. 1. *L'argumentation*

Le pouvoir du langage, depuis la nuit des temps, a connu son pesant d'or. Dans les cours royales, sur les places publiques ou encore dans les parlements, les orateurs ou locuteurs devaient avoir le verbe pour convaincre ou pour faire faire. Il fallait donc argumenter pour convaincre ou amener l'auditoire à adhérer à son point de vue ou à sa thèse. D. Maingueneau (2009, p. 133) soutient que l'argumentation est « cette activité par laquelle le locuteur cherche, par un usage approprié du discours, à modifier les convictions d'une personne ou d'un groupe ». C. Perlman et L. Olbrechts-Tyteca (2000, p.72) soulignent que « l'argumentation est une action qui tend toujours à modifier un état de choses préexistant ». L'argumentation est indispensable au discours ou à la communication, surtout dans la sphère politique. Tout discours étant constitué d'un tissu d'arguments, le locuteur construit donc son discours à l'aide d'arguments qu'il choisit selon ses objectifs. Et D. Wolton (2011, p. 28) a bien compris cela lorsqu'il écrit :

En réalité, il n'y a pas de communication intersubjective, sans argumentation. On peut le dire autrement : sans argumentation, il n'y a pas de

communication. Il y a peut-être de l'expression, mais pas d'échange, car pour échanger, il faut construire un discours qui permette une réponse. Et cette construction passe nécessairement par une argumentation.

1. 2. La stylistique de Jean Marouzeau

J. Marouzeau, l'un des épigones de C. Bally, s'inscrit, comme son mentor, dans la stylistique de la langue et des moyens d'expression. Selon lui, la langue parlée, la langue écrite et le discours littéraire font partie du champ de la stylistique. Considérant ainsi la langue comme un répertoire, un stock de mots, voire un fonds commun dans lequel les locuteurs puisent les mots ou expressions pour construire les énoncés, Marouzeau définit la stylistique comme le choix opéré par un locuteur, un écrivain ou un usager de la langue française parmi ce stock de mots ou d'expressions mis à sa disposition. C'est dans ce sens qu'il écrit :

Si l'on s'applique à les distinguer, il semble que l'on puisse définir la langue comme la somme des moyens d'expression dont nous disposons pour mettre en forme l'énoncé, le style comme l'aspect et la qualité qui résultent du choix entre ces moyens d'expression. (Marouzeau, 1969 :17)

Le choix du mot pour la construction de la phrase est donc fonction de l'effet recherché par l'auteur ou le locuteur. Précisons que nous ne prétendons pas, à travers cet article, étudier le style du locuteur, mais plutôt l'effet recherché par celui-ci dans le choix d'un certain lexique.

2. Approche conceptuelle

2. 1. Le discours conflictuel

Le discours conflictuel est un discours qui met deux parties (locuteur et adversaire) en conflit des mots. Le but de chaque

locuteur est de discréditer ou de disqualifier son adversaire. La langue devient à cet effet une arme. Selon U. Windisch (1987, p. 23), le discours conflictuel renvoie « à la réalité spécifiquement langagière et discursive d'abord, et à la partie de cette réalité langagière qui est traversée par un conflit ».

2. 2. *Les textes ou lois*

La connaissance des textes ou des lois permet au locuteur de donner une crédibilité à son discours ou à ses propos pour mieux convaincre l'auditoire. Avoir recours donc aux textes dans le discours conflictuel permet de présenter une thèse fondée, ce qui permet de disqualifier l'adversaire qui n'en a pas connaissance.

2. 3. *La concession*

Cette technique argumentative consiste à argumenter dans le même sens que son interlocuteur pour après faire une contre argumentation. En effet, le locuteur accueille positivement l'affirmation de son interlocuteur. Il fait savoir l'importance de cette affirmation tout en accordant une valeur aux dires de son interlocuteur. Ensuite, il argumente contre la thèse ou l'opinion de celui-ci en montrant les limites ou les faiblesses de cette affirmation. Autrement dit, le locuteur s'approprie les arguments de son interlocuteur et les utilise contre lui. Selon N. d'Almeida (2011, p. 68), la concession consiste à

« donner l'image de quelqu'un qui est capable de concéder quelque chose à l'adversaire, même si c'est, finalement, pour encore mieux le démolir et espérer ainsi ravir une partie du public adverse, à cause de cette concession apparente précisément. »

2. 4. *La disqualification de l'adversaire ou l'argument ad personam*

L'argument ad personam consiste à mettre en relation ce que l'on sait du passé d'une personne et son affirmation ou la thèse qu'elle défend. L'on a donc recours à cet argument pour

disqualifier son adversaire, car généralement, c'est son passé sombre que l'on utilise contre lui. J.-J. Robrieux (2021, p. 193) affirme :

« L'argument *ad personam* est celui qui met en évidence l'opposition entre ce que l'on sait d'une personne et ce qu'elle a dit ou fait. C'est donc une manière de disqualifier l'adversaire en confrontant deux observations : celle de sa personne et celle de ses actes ou de ses affirmations. On essaiera ainsi de relever une opposition prouvant l'incohérence d'une situation ou la malhonnêteté d'une pensée. »

2. 5. La représentation fantastique

Cette stratégie consiste à faire une mauvaise présentation de son adversaire. Le locuteur présente son adversaire comme un diable, voire un monstre. Le but est d'amener le peuple à le haïr. U. Windisch (1987, p. 55) écrit :

On reconstruit une image de l'Autre qui n'a plus rien à voir avec le discours de ce dernier. On assiste à une pure et simple affabulation, à une représentation fantastique. Plutôt que de parler de l'Autre et de son discours, on fabule et on fantasme à son sujet.

2. 6. La règle de justice

La règle de justice veut que l'on traite les hommes au même pied. Elle s'oppose à l'injustice. Son principe est l'égalité entre les personnes d'une même collectivité. C. Perelman, L. Olbrechts-Tyteca (2000, p. 294) abondent dans le même sens en ces termes : « La règle de justice exige l'application d'un traitement identique à des êtres ou à des situations que l'on intègre à une même catégorie. »

2. 7. La technique de l'ironie et de l'assimilation

À travers cette stratégie argumentative, le locuteur ironise le discours adverse, ridiculise l'adversaire et son discours, rabaisse

le niveau de celui-ci. U. Windisch (1987, p. 52) le fait savoir en ces termes:

L'ironie est le traitement du discours rival sur le mode ludique. Il s'agit d'un ensemble de moyens et de procédés discursifs à l'aide desquels on veut ridiculiser à la fois la personne du rival et son discours. Dans ce cas, on cherche non pas à contre-argumenter, à construire un contre-discours, mais à tourner en ridicule. L'activité discursive est essentiellement centrée sur le discours adverse.

2. 8. L'exemple historique

L'exemple historique vient, comme une preuve, soutenir ou justifier un point de vue donné par le locuteur. Le locuteur fait un feedback dans le passé pour chercher un fait qui puisse lui permettre de justifier sa thèse en vue de disqualifier davantage son adversaire.

2. 9. Le champ lexical

Dans un texte ou un discours, plusieurs éléments (mots) peuvent renvoyer à une même réalité : c'est le champ lexical. Autrement dit, le champ lexical est un ensemble de mots, d'expressions ou de phrases dont le sens renvoie à un phénomène identique.

2. 10. La dérivation par préfixation

Il y a préfixe lorsque l'on ajoute une particule avant un mot de base pour former un autre mot. Autrement dit, le préfixe est un affixe qui se place avant le mot de base.

2. 11. La dérivation par suffixation

A travers la dérivation par suffixe, l'on ajoute une particule après le mot pour former un autre mot.

2. 12. La dénomination

La dénomination est l'attribution d'un nom à une personne ou à une chose selon sa valeur. Il existe plusieurs procédés de

formation de la dénomination qui sont, entre autres, la formation onomatopéique, la composition, l'affixation, etc. En ce qui concerne le corpus en étude, les cas de dénomination relevés sont principalement la composition (nom plus complément de détermination).

2. 13. La gradation

La gradation est une figure par laquelle l'on exprime la gravité ou l'évolution (ascendante ou descendante) d'une chose. O. Reboul (1986, p. 54) affirme en ces termes : « La gradation consiste à disposer les mots par ordre croissant de longueur ou d'importance. »

2. 14. La question rhétorique

La question rhétorique n'est rien d'autre qu'une assertion renforcée. En effet, grâce à la question rhétorique, le locuteur donne une affirmation à son interlocuteur. Le locuteur de la question rhétorique n'attend donc pas de réponse de la part de son interlocuteur. M. Riegel et alii (2012, p. 682) affirment que « ces interrogations orientent l'interlocuteur vers une assertion déterminée ».

2. 15. L'hyperbole

L'hyperbole est une figure à partir de laquelle l'on fait une exagération, une sorte d'amplification. O. Reboul (1986, p. 48) abonde dans le même sens en ces termes : « L'hyperbole, donc, est une amplification condensée en trope. Elle substitue au signifiant attendu un signifiant qui est dit trop par rapport au contexte. »

3. L'analyse du corpus

L'approche théorique et conceptuelle ainsi ficelée, passons à présent à l'analyse du corps en étude.

3. 1. Les textes et lois

Au Mali, notre administration ne travaille pas sur la base de l'oralité, ni des déclarations par voie de presse, par conséquent, nous nous en tenons scrupuleusement à la Note Verbale de la MINUSMA, référence : MINUSMA/PROT/NV/226/2022 du 22 Juillet 2022, dans laquelle, il ressort clairement qu'il n'existe pas de liens entre les 46 mercenaires et les Nations Unies. (p.2)

À travers ce passage ci-haut, le locuteur a recours aux textes ou lois. En effet, le décret mentionné ci-haut par le locuteur est une note de la MINUSMA, qui rejette tout lien avec les soldats ivoiriens arrêtés sur le territoire malien. Le locuteur donne de ce fait une crédibilité à son argumentation. Ce qui justifie ou rend crédible la thèse selon laquelle les 46 soldats ivoiriens sont des mercenaires. Cette stratégie argumentative permet ainsi au locuteur de disqualifier son adversaire, car il tient des propos vérifiés, contrairement à son interlocuteur dont l'affirmation n'a pas de sources fondées.

3. 2. La technique de l'ironie

A l'endroit du Président en exercice de la CEDEAO, M. Umaro Sissoco Embaló qui affirme : « on vient de voir avant-hier, la déclaration du Secrétaire Général des Nations Unies qui dit que ce ne sont pas des mercenaires. Moi à la place des maliens (sic), j'aurai relâché ces 49 soldats ». [...] Egalement, il est important de lui préciser que le Secrétaire Général des Nations Unies n'est pas un Chef d'Etat et le Président en exercice de la CEDEAO n'est pas un fonctionnaire. Par conséquent, il serait indiqué qu'il ne banalise pas la CEDEAO. Enfin, il est utile de rappeler, au Président en exercice de la CEDEAO, qu'au Mali, les autorités n'interfèrent pas dans les dossiers judiciaires et respectent l'indépendance de la Justice. Donc, nous n'avons pas vocation à interpellé ou relâcher, ceci

relève de la fonction judiciaire. Aussi, M. Umaro Sissoco Embalo doit être conscient du fait qu'il est le dépositaire d'un lourd héritage et de plusieurs sacrifices qui ont fait la renommée de cette Organisation. La dynamique ayant fait la grandeur de la CEDEAO ne doit pas être brisée. (pp.2-3)

Ce passage est la technique de l'ironie. Le locuteur ironise l'affirmation de son adversaire qui est sans aucun doute M. Umaro Sissoco Embalo, président en exercice de la CEDEAO. Le locuteur, pour ironiser les propos de son adversaire, a centré son argumentation (le passage ci-haut) sur le discours de celui-ci. En effet, il s'est juste contenté de s'attaquer aux propos de son adversaire en lui rappelant les prérogatives du secrétaire général de l'ONU, du président en exercice de la CEDEAO, de la justice au Mali. Ainsi voudra-t-il dire à son adversaire d'éviter l'amalgame et de revenir à la raison. Ceci est une façon pour le locuteur de minimiser ou de sous-estimer son adversaire en lui enseignant ce qu'il sait déjà.

3. 3. L'argument d'autorité

A l'endroit de M. Bazoum, il remarquera que le Gouvernement de la Transition n'a pour le moment jamais réagi à ses propos injurieux pour deux raisons cumulatives. La première raison tient au respect de l'héritage laissé par nos ancêtres, qui consiste à ne pas répondre aux injures par des injures [...] (p.3)

Dans ce passage, le locuteur a recours à l'argument d'autorité. Cette stratégie lui permet de montrer que les autorités maliennes sont des personnes qui ont hérité la sagesse de leurs ancêtres, tout en faisant la morale à M. Bazoum. Il déclenche ainsi un discours conflictuel à l'endroit de M. Bazoum dans la mesure où le recours à l'argument d'autorité pour faire la morale à M. Bazoum n'a de but que d'appeler celui-ci à revoir sa conduite, voire sa morale. Autrement dit M. Bazoum a une conduite indélicate, laquelle conduite qui se manifeste par des injures à

l'endroit des autorités de la transition malienne, qui sont, elles, des personnes pleines de sagesse.

Devant l'incertitude et les situations étrangères, le peuple malien adopte une attitude prudente, c'est ce que l'écrivain et le sage Amadou Hampâté Ba, met en relief, en conseillant dans l'étrange destin de Wangrin que : « Si observer est une qualité, savoir se taire préserve de la calamité ». Mme le Ministre de la junte française, le Mali vous conseille de vous contenter d'observer sa situation. (p. 16)

Cet argument est à l'endroit de « Madame le Ministre de la junte française » à qui le locuteur demande de se contenter d'observer la situation malienne. Pour donner une certaine crédibilité à cette thèse, il cite l'écrivain Amadou Hampâté Ba, dont la citation, qui se présente comme une maxime, justifie la thèse du locuteur.

3. 4. *Le proverbe*

Excellence M. le Président Ouattara, vos conseils nous rappellent la triste histoire du chameau qui se moque de la bosse du dromadaire. (p.15)

Le passage ci-dessus est un proverbe employé par le locuteur à l'adresse de M. Ouattara, président actuel de la Côte d'Ivoire. À y voir, le locuteur balaie du revers de la main les conseils de M. Ouattara en établissant une comparaison entre lesdits conseils et le proverbe en question. En effet, le chameau et le dromadaire sont tous des animaux ayant des bosses. Il se dessine donc une analogie dans laquelle M. Ouattara est le chameau et les autorités maliennes sont le dromadaire. Et comme tous ces deux animaux (le dromadaire et le chameau) possèdent chacun une bosse, il n'est donc pas question que l'un des deux animaux se moque de l'autre. Alors, que représente la bosse dans cette stratégie argumentative ? La bosse représente en clair les coups d'État. En Côte d'Ivoire, M. Ouattara est actuellement à son troisième mandat présidentiel, ce qui est pourtant interdit par la

constitution ivoirienne. De ce fait, M. Ouattara ne doit pas faire la leçon au président Goïta, arrivé au pouvoir au Mali par un coup d'État, dans la mesure où aucun des deux présidents n'est dans les règles vis-à-vis de la démocratie.

3. 5. *La règle de justice*

Devant Dieu et en leur âme et conscience, nous demandons à ceux qui réfutent notre version, d'indiquer s'ils accepteront que des militaires ayant dissimulé leurs identités, en mettant sur leurs passeports qu'ils sont peintres, maçons etc... avec des armes, débarquent dans leur aéroport, sans que le pays de destination n'ait été au préalable informé et dans le dessein funeste de déstabiliser ce pays. S'ils ne l'acceptent pas, en tant qu'Etat, si cela n'est pas possible à Lisbonne ou ailleurs, le Mali non plus ne l'acceptera pas en tant qu'Etat et ce ne sera pas non plus possible à Bamako ou dans une autre localité malienne. (pp.3-4)

Cette stratégie permet au locuteur d'exprimer l'égalité ou l'équité entre le Mali et les autres États. En effet, la communauté internationale doit traiter le Mali au même pied que les autres États. Ainsi, le Mali a le plein droit de traiter ses ennemis au même titre que le feraient les autres États au cas où leurs autorités appréhenderaient des militaires introduits illégalement dans leurs territoires.

3. 6. *La concession*

Dans sa difficile quête pour la paix, la stabilité et le développement durable, le peuple malien reste reconnaissant des efforts et des sacrifices consentis par la MINUSMA, de sa création en juillet 2013 à nos jours, visant à aider le Mali à restaurer son autorité sur l'ensemble de son territoire [...] Cela dit, il nous faut reconnaître que près de 10 ans après son établissement, les objectifs pour lesquels la MINUSMA a été déployée

au Mali ne sont pas atteints. Et ce, en dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. (p.8)

À travers l'argument de la concession, le locuteur reconnaît les efforts et le sacrifice consentis par la MINUSMA au Mali pour la quête de la paix, de la stabilité et du développement durable. Cependant, il fait savoir que la MINUSMA n'a pas pu atteindre les objectifs qui lui ont été assignés au Mali. Ainsi montre-t-il la faiblesse, voire l'inefficacité de la MINUSMA sur le sol malien. Du coup la présence de la MINUSMA au Mali n'a pas permis à sortir le Mali du gouffre.

3. 7. *La représentation fantastique*

Les autorités françaises profondément anti-françaises pour avoir renié les valeurs morales universelles et trahi le lourd héritage humaniste des philosophes des lumières, se sont transformées en une junte au service de l'obscurantisme. (p.9)

L'argument ci-dessus est une représentation fantastique dans laquelle le locuteur s'attaque aux autorités françaises. Ainsi, les autorités françaises sont qualifiées d'anti-françaises dans la mesure où, selon le locuteur, elles ont renié les valeurs morales universelles en rejetant la thèse laissée par les philosophes des lumières qui ont pourtant prôné pour le respect des valeurs morales. Les autorités françaises, en se mettant dans une telle posture selon le locuteur, sont en déphasage avec les Français, ceux-là même dont les philosophes des Lumières ont défendu mordicus les valeurs morales universelles.

3. 8. *L'exemple historique*

Obscurantisme de la junte française qui s'est rendue coupable d'instrumentalisation des différends ethniques, en oubliant si vite sa responsabilité dans le génocide contre les Tutsis au Rwanda [...] p.10

Le locuteur a recours à l'exemple historique comme c'est le cas du passage ci-dessus. Cela lui permet de confirmer davantage sa position conflictuelle avec la France en montrant à l'auditoire

que la France s'est auparavant ingérée dans les affaires intérieures d'un État souverain en Afrique, aggravant de ce fait la situation sécuritaire de ce pays à l'image du Rwanda. Le locuteur disqualifie à cet effet la politique française en Afrique.

Aussi, nous les invitons à ne pas s'arrêter en si bon chemin et de remonter le temps, en passant par leur intervention en Libye décriée par toute l'Afrique, sans oublier la participation forcée des milliers d'Africains à la 1^{ère} et la seconde guerre mondiale, sans oublier la traite négrière qui explique l'essor économique de beaucoup de pays. Combien d'Africains sont-ils morts pour la France et le monde libre dans lequel nous sommes ? (p. 10)

Par cet exemple historique, le locuteur met en exergue des faits historiques qu'il utilise pour justifier son hypothèse qui consiste à disqualifier son adversaire (les autorités françaises), qu'il considère comme des personnes qui sont la cause de la déstabilisation du Mali en particulier et d'autres pays du continent en général. Pour lui, les autorités françaises auraient déstabilisé la Libye par leur intervention dans le pays ; elles auraient obligé des Africains à combattre lors des deux guerres mondiales ; à cela s'ajoute la traite négrière.

3. 9. *L'argument ad personam*

La seconde raison relève de l'identité de M. Bazoum, l'étranger qui se réclame du Niger. Nous savons que le peuple nigérien frère du Mali, se distingue par des valeurs sociétales, culturelles et religieuses très riches. M. Bazoum n'est pas un nigérien, son comportement nous reconforte totalement dans notre constat. (p.3)

Ici, le locuteur s'attaque à la personne de son adversaire en remettant en cause sa nationalité. M. Bazoum, selon le locuteur, n'est pas un Nigérien compte tenu de ses propos qu'il juge indécents. En effet, comme l'affirme le locuteur, les Nigériens et les Maliens se distinguent par des valeurs culturelles,

religieuses et sociétales. Ce qui est en déphasage avec le comportement de M. Bazoum.

Sa position singulière et son adversité [Mme la Ministre des Affaires Etrangères de la Junte française] ne nous surprennent guère. Victor Hugo dans Claude Gueux a classé le genre humain en 2 catégories, en indiquant : « qu'il y a des hommes qui sont fer et des hommes qui sont aimant » la Ministre dont il s'agit, malheureusement, n'est ni fer, ni aimant, elle est hideusement sui generis. (p.16)

Dans ce passage, le locuteur s'attaque à la personne de [Mme la Ministre des Affaires étrangères de la junte française]. En effet, le locuteur cite Victor Hugo qui classe le genre humain en deux catégories (fer et aimant). Le locuteur ne trouve pas de place pour son adversaire dans la catégorisation de Victor Hugo. Cela pour dire que son adversaire est une espèce humaine différente, une personne sui generis.

3. 10. Le recours au champ lexical

Dans son discours, Maïga a recours au champ lexical en particulier des groupes nominaux dont la connotation renvoie à une influence extérieure sur le Mali. En effet, selon le locuteur, la crise malienne est orchestrée par des mains extérieures, c'est-à-dire les pays extérieurs dont la France qu'il prend le soin de mentionner. En voici des exemples de groupes nominaux qui renvoient à une manipulation extérieure de la crise malienne selon le locuteur.

Criminalité transnationale (p.5), les influences extérieures négatives (p.9), les tentatives d'instrumentalisation (p.9), des agendas cachés (p.9), aux fins de déstabilisation (p.9)

Les groupes nominaux ci-dessus relevés du corpus constituent le champ lexical d'une ingérence d'un État extérieur dans la crise malienne. À y voir, le locuteur prend son adversaire pour responsable de cette manœuvre visant à accentuer la crise au Mali.

3. 11. Le recours à la préfixation

La préfixation est aussi un procédé linguistique auquel Maiga a recours. Cela lui permet de marquer sa désapprobation face aux différentes sanctions infligées au Mali par la communauté internationale notamment la CEDEAO. Ces sanctions sont de ce fait décriées et jugées illégales par le locuteur. Il pointe également du doigt la conduite de la France face à son pays, laquelle conduite qu'il juge inappropriée.

Inédites (p.9), illégales (p.9), illégitimes (p.9), inhumaines (p.9), condescendante (p.9) néocoloniale (p.9), déstabilisation (p.9).

Les préfixes in, il, con, dés marquent la négation. Ces préfixes permettent au locuteur de montrer le caractère négatif des sanctions imposées au peuple malien par la communauté internationale notamment la CEDEAO.

3. 12. Le recours à la suffixation

La suffixation permet au locuteur de décrire la conduite de la France vis-à-vis de son pays, le Mali. Ainsi qualifie-t-il négativement cette conduite de la France envers le Mali dans la mesure où il exprime un comportement empreint d'une revanche et de paternaliste de la France. Autrement dit, la France qui se prend pour un père des Africains en quelque sorte, tente de se venger du Mali après avoir perdu sa notoriété, voire le contrôle du pays, en témoigne les mots suivants :

Revancharde (p.9), paternaliste (p.9)

3. 13. Le recours aux verbes d'action

a commandité, a prémédité, a été poignardé (p.9), a violé (p.10), commis (p.11), a agressé (p.11), en violant (p.11), en falsifiant (p.11)

Les verbes ci-dessus ont été employés par le locuteur dans son discours. Il exprime ainsi les différentes actions négatives menées par les mains extérieures dans la crise que vit le Mali. Ces verbes ont une connotation négative dans la mesure où ils

expriment des actions qui visent à faire mal, à détruire, en tout cas des actions négatives, dont l'objectif est de détruire.

3. 14. *Le lexique*

L'un des phénomènes qui attire notre attention dans le passage ci-dessous est le recours au groupe nominal prépositionnel à *ce dernier*. En effet, dans ce passage, le locuteur aurait pu employer une autre expression notamment le pronom personnel complément d'objet indirect (lui). Cependant, en opérant par le choix du groupe nominal à *ce dernier* pour désigner une personnalité puisque M. Umaro Sissoco Embaló est le président en exercice de la CEDEAO et de surcroît le président de la Guinée Equatoriale, Abdoulaye Maïga se met en position de sous-estimer, voire de dévaloriser M. Umaro Sissoco Embaló. Cela pour lui faire savoir que son discours qu'il a tenu au sujet du coup d'État au Mali déplait aux Maliens. Le passage suivant en est une illustration :

A l'endroit du Président en exercice de la CEDEAO, M. Umaro Sissoco Embaló qui affirme [...] Je voudrais très respectueusement signifier à **ce dernier** qu'il existe un principe de subsidiarité, d'ailleurs aux contours flous, entre la CEDEAO et les Nations Unies et non un principe de mimétisme. (p.2)

Dans le passage suivant, le locuteur a recours au nom commun *show* qui est un emprunt pour qualifier l'œuvre du président de la CEDEAO. Pourtant, le locuteur pouvait opérer le choix entre les mots comme *prestation* ou *spectacle* pour éviter de briser la dynamique du registre courant. Cependant il opte pour l'anglicisme *show* dans l'optique de donner une appréciation négative à l'œuvre du président de la CEDEAO.

Par ailleurs, nous avons pris acte de la menace de sanctions proférée contre le Mali, et loin d'être impressionné par des sanctions, je voudrais signaler au Président en exercice de la CEDEAO, qu'à la fin de son mandat, les peuples ouest-africains le jugeront sur les efforts qu'il a fournis pour améliorer les conditions de

vie des populations et non des **show** médiatiques servant des agendas étrangers. (p.3)

Dans le passage ci-dessous, l'emploi du nom *sponsor* qui est en réalité un emprunt de l'anglais est très significatif. Le locuteur aurait pu, pour rester dans la dynamique du registre courant, utiliser un autre mot comme *finances*, *parrains*, *mécènes*, en lieu et place du nom commun *sponsor*, un emprunt et qui s'inscrit dans le registre familier, alors que le discours, vu le cadre dans lequel il est prononcé, exige un registre soutenu ou à la limite courant. Un tel choix permet au locuteur de qualifier négativement l'action des États étrangers au Mali. C'est dire que les États étrangers financent et enflamment l'insécurité au Mali.

[...] le terrorisme, les conflits communautaires manipulés par les terroristes et leurs **sponsors** étatiques étrangers [...] (p.5)

3. 15. *La dénomination*

obscurantisme de la junte française (p.9), nostalgiques de la domination (p.17)

Nous avons ici des cas de dénomination (nom plus complément du nom) qui sont très expressives et qui attirent l'attention. Le locuteur pointe ici du doigt, par le biais de la dénomination, son adversaire en particulier les autorités françaises qui, selon le locuteur, ne font pas une politique honnête envers le peuple malien. Au contraire, elles attisent le feu, alimentent le terrorisme au Mali dans le seul but de dominer davantage le pays.

3. 16. *La question rhétorique*

Après plus de 10 ans d'insécurité ayant fait des milliers de morts, autant de réfugiés et de déplacés internes, n'est-ce pas un sacrilège de mettre une population malienne victime de l'insécurité dans un pays enclavé sous embargo pendant 7 mois, en procédant à la fermeture des frontières et la saisie des comptes financiers du Mali ? (p.9)

Dans son discours, le locuteur a recours à la question rhétorique pour s'adresser à la communauté internationale. En effet, le Mali a été victime d'un embargo pendant sept mois après que Assimi Goïta a fait le coup d'État. Le locuteur affirme donc que cela constitue un sacrilège de la part de la communauté internationale, sachant les conditions bien pénibles que traverse le peuple malien dues à l'insécurité.

3. 17. L'hyperbole

Pour la minorité qui serait tentée de ne pas respecter ces principes, nous leur promettons qu'ils feront face à des millions de Assimi Goïta, soucieux de défendre leur honneur, leur dignité et leurs intérêts vitaux. (P.17)

Assimi Goïta, président de la transition malienne, est considéré par le peuple malien comme un exemple, un leader pour la souveraineté du Mali. En utilisant l'hyperbole, le locuteur montre qu'il y aura un grand nombre de jeunes maliens à l'image de Assimi Goïta, qui se donneront la tâche de lutter pour la souveraineté du peuple malien dans la mesure où Assimi Goïta serait absent.

3. 18. La gradation

Grâce au principe de la multiplication fractale, vos intimidations et vos actions subversives n'ont fait que grossir le rang des africains (sic) soucieux de préserver leur dignité, s'ils n'étaient qu'une centaine aux indépendances, aujourd'hui, nous sommes des millions et demain, tant que les paradigmes inégalitaires demeureront, nous serons des milliards. (p.18)

La gradation montre ici un nombre croissant d'Africains soucieux de préserver leur dignité face aux paradigmes inégalitaires. Et ce grand nombre d'Africains évolue de façon ascendante, à savoir une centaine aux indépendances, des millions de nos jours et probablement des milliards. Tout cela justifie à quel point le peuple africain est engagé à arracher sa dignité.

Conclusion

En définitive, certaines autorités du Sahel pointent du doigt les autorités étrangères, à savoir les autorités françaises y compris certains dirigeants africains d'être la vache laitière du terrorisme qui vacille le Sahel. Et pour ce faire, le discours en général et le discours conflictuel en particulier constitue l'arme utilisée à cet effet. Plusieurs procédés linguistiques notamment les figures de style, le lexique et les types d'arguments se trouvent mobilisés par le locuteur pour faire la guerre des mots contre ceux qu'il considère comme les attiseurs du feu du terrorisme dans le Sahel en général et au Mali en particulier.

Les dirigeants des pays qui sont en proie au terrorisme sont donc appelés à avoir un regard particulier sur les relations politiques étrangères notamment les grandes puissances sans oublier certains dirigeants africains pour plus de prudence dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Bibliographie

Maingueneau D. (2009). *Aborder la linguistique*. Paris : Seuil, 189 p.

Maingueneau D. (2001). *Pragmatique pour le discours littéraire*. 3e éd. Paris : Nathan/HER, 188 p.

Maingueneau D. (2014). *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin, 168 p.

Maingueneau D. (2016). *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin, 278 p.

Marouzeau J. (1969). *Précis de stylistique française*. Paris : Masson et Cie, 192 p.

Perelman C., Olbrechts-Tyteca L. (2000). *Traité de l'argumentation*. 5^e éd. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 734 p.

Porguère A. (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale : Notions fondamentales*. 3^e éd. Les Presses de l'Université de Montréal, 382 p.

Reboul O. (1986). *La rhétorique*. Paris : Presses Universitaires de France, 128 p.

Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. (1995). *Grammaire méthodique du français*, 5^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 647 p.

Windisch U. (1987). *Le K.-O. verbal : La communication conflictuelle*. France : les Presses de l'Imprimerie Szikra, 151 p.

Wolton D. (2011). *Argumentation, le déficit d'analyse*. Paris : CNRS Édition. (Collection Les essentiels d'Hermès). 176 p.